

Comment l'obtenir ?

Les **Pass mensuels** et **annuels** sont en vente :

- dans les **boutiques** La Métropole mobilité (liste au dos),
- sur l'**application mobile** La Métropole mobilité,
- sur les **bornes de vente** dans les stations de tram, de métro et des bus+ (Ligne A - Aixpress), sur les pôles d'échanges d'Aix-en-Provence, de l'Aéroport, de Gardanne, de La Ciotat, de Marseille Saint-Charles, de Martigues, de Vitrolles.

Optez pour un **Pass Métropole ou Intégral annuel avec paiement mensualisé**, suivez les instructions ci-dessous :

1 Constituez votre dossier



Connectez-vous sur lepilote.com pour constituer votre dossier en ligne.

Où remplissez le formulaire disponible dans les boutiques ou points d'accueil RTM, fournissez les justificatifs et retournez votre dossier :

■ dans une des boutiques La Métropole Mobilité

(Liste au dos)

■ dans un point d'accueil RTM

Stations de métro

Castellane, St Charles, Vieux-Port, Noailles, Gèze, La Rose, Ste Marguerite

Espace Services Clients Bourse : 6 rue des Fabres - 13001 Marseille

■ par courrier à

RTM - Immeuble le Calypso - CS 70479 - 13217 Marseille Cedex 02

2 Activez le Pass annuel mensualisé dit «Permanent»

Un message d'acceptation de votre dossier vous est envoyé par e-mail ou sms. Dès réception, vous pouvez activer votre abonnement en validant votre carte à bord des véhicules dans lebus, lemetro, letram, lecar (lignes pays d'aix mobilité seulement) ou sur un distributeur.



LISTE DES BOUTIQUES LA MÉTROPOLE MOBILITÉ

- **AIX-EN-PROVENCE** - Gare routière, 6 boulevard Victor Coq
Lundi au samedi 6h30/19h30-Dimanche et Jours fériés 7h30/18h30 (fermeture le 1^{er} mai)
- **AUBAGNE** - Square Marcel Soulat
Lundi au vendredi 6h45 à 19h, Samedi de 7h30 à 12h30
- **FOS-SUR-MER** - Pôle d'échanges boulevard de Mègle
Lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et samedi de 7h30 à 13h
- **ISTRES** - Avenue du Palio - Lundi au Samedi de 7h30 à 18h30
- **GARDANNE** - Accueil du Parking-relais - Rond point de Phocéens
Lundi au Samedi : 6h30 / 20h30 et Dimanche : 7h30 / 13h30
- **LA CIOTAT** - Gare routière Bd Anatole France
Lundi au vendredi 7h à 12h30 et 14h à 19h,
Samedi 8h45 à 12h30 et 14h30 à 18h
- **MARIGNANE** - Parc Camoin - Lundi au vendredi 7h45/19h
- **MARIGNANE AÉROPORT** - Lundi au dimanche de 6h10 à 22h10
- **MARSEILLE** - Arenc - Bd de Paris, Marseille 02 -
Lundi, mardi et jeudi 7h15/10h30 et 15h45/18h30,
Mercredi, vendredi de 7h15/13h
- **MARSEILLE** - Castellane - Station Métro Castellane
Lundi au vendredi 7h15/19h, Samedi de 7h15/12h15
- **MARSEILLE** - Gare routière Saint Charles -
Rue Jacques Bory - Lundi au dimanche 6h-20h
et 5h30-21h30 pour les lignes lecar+aéroport
- **MARTIGUES** - Pôle échanges D Casanova Av. de la Paix
Lundi au samedi de 7h00 à 19h00
- **MIRAMAS** - Espace Belley - Gare SNCF - Lundi au samedi de 7h30 à 18h30
- **PORT-DE-BOUC** - La Resplido - Lundi au vendredi de 8h30 à 11h55 et de 13h30 à 17h15
- **SALON** - Place Morgan
Lundi au vendredi de 8h30 à 18h30, Samedi de 9h00 à 17h00
- **VITROLLES** - Gare routière Rond-point Pierre Planté
Lundi au vendredi : 7h45 à 19h, Samedi : 7h45 à 14h.

Métropole Aix-Marseille-Provence - 58 boulevard Charles Léon - 13007 MARSEILLE - Création : MARSSIVOK - 06/21 - Photo : Métropole Mobilité - Ne pas jeter sur la voie publique.



+ d'infos sur lepilote.com

0 800 713 137

Service & appel gratuits

LA METROPOLE
Mobilité

NOUVEAU
À compter du
1^{er} JUILLET
2022

VOYAGEZ EN ILLIMITÉ
sur toute la Métropole !

PASS
MÉTROPOLE
& **PASS**
INTÉGRAL

PASS MÉTROPOLE OU PASS INTÉGRAL

À vous de choisir la mobilité qui vous convient !

Le **Pass Métropole** donne accès à toute l'offre de transport la Métropole Mobilité.

Le **Pass intégral** donne accès à toute l'offre du **Pass Métropole + le TER** sur toute la Métropole.

PASS MÉTROPOLE

	TOUT PUBLIC	ÉTUDIANT (- DE 26 ANS)	SÉNIOR (+ DE 65 ANS)	SOLIDAIRE (CMUC/AME)
ANNUEL MENSUALISÉ*	60€	30€ 30,40€	30€	
MENSUEL	68€	45€	34€	
ANNUEL	720€	360€ 364,80€		

* ou « permanent » - un paiement mensuel pour un engagement d'1 an minimum.

PASS INTÉGRAL

Avec TER

ANNUEL MENSUALISÉ*	68€
MENSUEL	73€
ANNUEL	816€

PASS MÉTROPOLE

lebus

- **Marseille** : RTM
- **Aix-en-Provence** : Aix en Bus
- **Allauch** : Bus des Collines
- **Aubagne** : Lignes de l'agglo
- **Est de l'Étang de Berre** : Ulysse
- **La Ciotat** : Ciotabus
- **Gardanne**
- **Gémenos** : Bus des Cigales
- **Pertuis**
- **Salon Étang Côte bleue** : Bus de la Côte bleue, Bus de l'Étang, Libébus

l'abri-vélo

inscription gratuite sur lepilote.com

lemétro

Marseille (RTM)

lettram

Marseille (RTM) et Aubagne

lecar

Toutes les lignes **lecar** y compris **lecar**/Cartreize, **lecar**/Pays d'Aix Mobilité, **lecar**/Les Bus de la Marcoulène

lecar + Aéroport

notamment les lignes **lecar** 40, 91

levélo

inscription gratuite sur lepilote.com

lanavette

Ferry-boat à Marseille
lanavette à Martigues

En saison sur Marseille, les liaisons vers :

- Estaque
- Les Goudes
- Pointe rouge
- Vieux-Port

leparking-relais

Plus de 34 P+R sur la Métropole

TER intra-muros

Uniquement sur Marseille

PASS INTÉGRAL

=

PASS MÉTROPOLE

+

TER

(reliant les communes du territoire Métropolitain)

+

lebateau (Frioul)

Documents et justificatifs

Pour le titulaire du Pass Métropole Étudiant

- Pièce d'identité
- Carte d'étudiant ou d'apprenti de l'année scolaire en cours ou document remis par l'organisme de formation professionnelle agréé mentionnant les dates du stage, pris en charge par une collectivité ou photocopie du contrat d'engagement mentionnant les dates et le lieu du service civique.

Pour le titulaire du Pass Métropole Solidarité

- Pièce d'identité
- Attestation de droits CPAM pour la Complémentaire Santé Solidarité Non contributive (sans participation) ou attestation d'Aide Médicale d'état (AME), en cours de validité.

Pour le titulaire du Pass Métropole Sénior

- Pièce d'identité

Pour le titulaire du Pass annuel mensualisé dit «permanent»

À joindre à l'adhésion

- Photocopie recto-verso de la pièce d'identité (si le titulaire ne possède pas de carte de transport).
- RIB, RIP ou RICE. Photocopie recto verso de la pièce d'identité du payeur (CNI, passeport ou carte de séjour (récépissé non valable), en cours de validité). + fournir un extrait k-bis ou statuts de l'association, si personne morale (le payeur est une entreprise ou une association).
- Pour les Pass étudiant et solidarité, joindre une photocopie recto verso des justificatifs spécifiques - voir ci-dessus.